

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	48

Vote
A l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 13 Avril à 18:47, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 07/04/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (départ 20:08), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (arrivée à 19:54), JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PORTE Dominique, PRIoux Pierre-François, REMOND Bruno, MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Suppléant(s) : M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (jusqu'à 20:07) puis à Mme VAROQUI à (à compter de 20:08), PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme TORCOL Patricia (à compter de 20:08), VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à Mme LUCZAK Daisy, BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, GUECHATI Amin à M. CASEAUX Hubert, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, NESTEL Gilles à M. GROSLEVIN Gilles, RACINE Pierre à M. CHANUSSOT Jean-Marc, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, WOCHENMAYER Jonathan à M. MOTTE Patrice
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CHAMPIN Gérard

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, M. CAMEK Julien

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2019-153 du conseil communautaire de la CC Brie des Rivières et Châteaux prenant acte des Plans Pluriannuels d'Investissement AEP et Assainissement correspondants aux projets en cours, aux projets urgents et aux projets liés aux obligations réglementaires à respecter

Vu la délibération N°2021-57 du conseil communautaire de la CC Brie des Rivières et Châteaux relative aux Plans Pluriannuels d'Investissement et à la stratégie tarifaire correspondante

Considérant qu'à partir de l'exercice 2021, il avait été convenu de mettre en œuvre la politique tarifaire définie alors en faisant évoluer les montants de redevances Collectivité afin de couvrir les investissements nécessaires, et que l'engagement avait été pris de réétudier et réactualiser tous les ans cette stratégie tarifaire au regard de la situation budgétaire et des prévisions d'investissements.

Considérant que l'exercice 2023 prévoit plusieurs opérations d'investissement (reconstructions de STEP, travaux sur réseaux, réactualisation des Schémas Directeurs d'Assainissement, ...), opérations d'investissement issues du PPI, explicitées dans l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (ou AP-CP) et qu'il convient de financer.

Considérant la Commission Eau et Assainissement qui s'est déroulée le 29/03/2023 et a émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Communautaire :

DÉCIDE des tarifs suivants pour l'année 2023 :

Secteurs	Redevance : euros HT / m3
Argentières	1,86
Beauvoir	3,08
Bombon	1,62
Champdeuil	1,96
Champeaux	1,60
Chaumes-en-Brie	1,72
Coubert	1,62
Courquetaine	0,15
Evry-Grégy sur Yerres	1,50
Fontaine-le-Port	1,65
Fouju	1,87
Grisy-Suisnes	1,61
Guignes	2,14
Ozouer-le-Voulgis	1,88
Saint Méry	1,56
Soignolles-en-Brie	1,92
Solers	1,72
Yèbles	1,56
Echouboulains, Les Ecrennes, Valence-en-Brie, Machault, Pamfou, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Sivry-Courtry, Moisenay, Blandy, Crisenoy, Châtillon-la-Borde	1,68

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 14/04/2023
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elia



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID : 077-200070779-20230413-2023_59-DE